



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Au paragraphe 145 de la section 26 de la partie VII de sa résolution 56/253, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, des propositions concrètes en vue de renforcer le Département de l'information en utilisant les moyens disponibles, de façon à appuyer et à améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles.

Les propositions du Secrétaire général sont décrites dans le présent rapport. Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'y donner suite, un crédit supplémentaire de 1 297 500 dollars serait nécessaire. Ce crédit serait assujéti aux dispositions concernant le fonctionnement et l'utilisation du Fonds de réserve.

* A/57/150.

** La présentation du présent rapport a été retardée en raison des consultations approfondies nécessaires à son établissement.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 145 de sa résolution 56/253. Le Comité de l'information avait déjà demandé un rapport semblable (A/AC.198/2002/6 du 4 mars 2002), qu'il a examiné à sa quatrième session. Ce rapport était la cinquième d'une série consacrée au développement, à la mise à jour et à l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies. Il a été présenté au Comité afin que celui-ci puisse donner son avis sur les décisions de politique générale à prendre pour assurer en temps voulu la réalisation de ces activités.

2. Dans un précédent rapport au Comité de l'information (A/AC.198/2001/7), le Secrétaire général avait répété que l'objectif de la parité linguistique complète ne serait pas atteint sans un apport considérable de ressources supplémentaires, à la fois pour couvrir les besoins du Département de l'information qui gère le site de l'Organisation et au titre de la production de contenu. L'annexe I dudit rapport récapitulait les ressources dont le Département avait besoin pour poursuivre le développement et la mise à jour des sites Web de l'ONU dans les six langues officielles. Cette liste ne couvrait ni les services d'appui que la Division de l'informatique (Département de la gestion) serait amenée à fournir en matière d'infrastructure centrale ni les besoins relatifs à la production de contenu dans les différentes langues.

II. Pratique actuelle

3. Le site Web de l'Organisation a évolué à la fois dans le sens de la centralisation et dans celui de la décentralisation. Le Département de l'information a la responsabilité d'ensemble de sa présentation et il en gère les deux premiers niveaux. Il revient à chaque département ou bureau générateur de contenu de présenter et gérer ce contenu conformément aux directives établies. La Division de l'informatique du Département de la gestion est responsable des aspects techniques connexes relatifs à l'infrastructure. C'est elle par exemple qui assure la maintenance des principaux serveurs Web et la liaison à l'Internet, ménage de l'espace sur les serveurs et, avec le Département de l'information, accorde aux différents bureaux les droits d'accès nécessaires. Le rôle du Département de l'information est d'assurer la coordination entre les différents départements générateurs de contenu, de façon que l'information soit homogène et conforme aux directives établies et afin d'éviter le chevauchement des tâches. Les départements auteurs consultent régulièrement le Groupe de travail sur les questions liées à l'Internet, qui est composé d'interlocuteurs désignés par chacun d'eux. Ce groupe de travail a mis au point la première série de principes directeurs applicables à la diffusion de l'information sur l'Internet par l'Organisation, qui a été publiée en tant qu'instruction administrative sous la cote ST/AI/2001/5. Le Département de l'information assiste par ailleurs les autres départements et bureaux à créer et gérer leurs propres pages Web.

III. Effectifs actuels du Département de l'information

4. Lorsque le site Web de l'Organisation a vu le jour, en 1995, aucune ressource n'était prévue à ce titre dans le budget du Département de l'information. Celui-ci a

néanmoins consenti des efforts exceptionnels pour réaffecter des ressources dans les limites du budget existant afin de rendre le site opérationnel. À ce jour, il a ainsi réaffecté 11 postes d'administrateur et six postes d'agent des services généraux, en sus des ressources nécessaires pour couvrir d'autres dépenses, notamment le coût du matériel. Pour l'exercice en cours, l'Assemblée générale a approuvé un crédit de 3 462 400 dollars qui couvre la réaffectation des ressources humaines existantes, soit 17 postes inscrits au budget ordinaire (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux). Ce crédit couvre aussi les besoins opérationnels de la Section de la technologie de l'information du Département, qui est chargée des activités liées au Web au sein de ce dernier. Un crédit supplémentaire a en outre été prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour un poste de P-2 et six postes d'agent des services généraux (autres classes), auxquels s'ajoutent un poste de P-3 et trois postes d'agents des services généraux (autres classes) financés à l'aide de ressources extrabudgétaires.

5. À l'heure actuelle, les activités Web du Département de l'information sont structurées comme suit :

- a) Supervision et direction d'ensemble : Chef de section (P-5);
- b) Chef des unités linguistiques (P-4) : le chef des unités linguistiques, P-4, fait également fonction de coordonnateur de la documentation en anglais. Il supervise en outre cinq coordonnateurs et cinq assistants (services généraux) pour les cinq autres langues. Trois des cinq postes d'assistant sont actuellement financés à l'aide de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) ou par prélèvement sur des crédits correspondant à des postes vacants. Le poste P-2 est financé à l'aide de contributions volontaires;
- c) Chef du Groupe chargé des projets spéciaux (P-4) : le Groupe comprend un spécialiste Web, P-3, dont le poste est financé à partir du budget ordinaire et un assistant (agent des services généraux) dont le poste est actuellement financé à l'aide des ressources prévues au titre du personnel temporaire. Ces deux fonctionnaires sont chargés des pages Web consacrées à l'Assemblée générale, aux conférences et aux manifestations spéciales;
- d) Un Groupe de la diffusion sur le Web et de l'élaboration de sites Web est également compris dans l'organigramme. Mais le Département n'a pas encore décidé quel poste réaffecter à son chef. Ce groupe comprend, outre le chef, un concepteur de site Web, P-2, dont le poste est financé à partir du budget ordinaire, un programmeur, P-2, dont le poste est financé à l'aide des ressources prévues au titre du personnel temporaire et deux assistants (agents des services généraux) pour les six langues officielles;
- e) Groupe du CyberSchoolBus : le Groupe comprend un gestionnaire de projet, P-3, (dont le poste est financé à l'aide de ressources extrabudgétaires) et trois agents des services généraux – concepteur, programmeur et assistant – dont les postes sont financés de la même façon et qui développent et gèrent les nombreuses pages destinées aux jeunes. Les fonds nécessaires proviennent de contributions volontaires.

6. Afin de rationaliser la gestion des différentes entités départementales qui enrichissent le site et de faciliter la supervision, la Section de la technologie de l'information du Département de l'information a été transférée du Bureau du Secrétaire général adjoint à la Division de l'information et des médias, qui, en

termes d'importance relative, est le deuxième contributeur au site au sein du Département. Elle a également été renommée Section du site Web de l'ONU.

7. Le multilinguisme du personnel du Département constitue un atout en matière de recherche de la parité entre les langues officielles. Toutefois, à moins de restreindre les autres activités du Département, son impact est nécessairement limité puisque ce dernier n'est pas seul à enrichir le site.

8. À l'heure actuelle, les ressources dont dispose le Département lui permettent à peine d'assurer la maintenance du site et ne sont pas suffisantes pour faire face à l'accroissement rapide du nombre de ses utilisateurs. En fait, pour ne pas se laisser distancer par l'expansion du site et son enrichissement quotidien dans toutes les langues officielles et pour continuer à le gérer et à le mettre à jour de façon efficace, le Département devrait disposer de 1 297 500 dollars (voir annexe I). À l'heure actuelle, le budget du Département ne lui permet pas d'absorber cette dépense. Pour assurer la gestion du contenu enrichi du site dans les six langues officielles, comme le demandent les États Membres, il devrait disposer d'un crédit supplémentaire du montant précité, qui lui permettrait d'engager deux administrateurs par langue, minimum requis pour garantir que les différentes versions linguistiques sont prises en charge de façon continue.

IV. Parité complète

9. Indépendamment de ces considérations, il est indispensable qu'une décision soit prise concernant la réalisation de l'objectif de la parité complète et totale entre les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation. Dans l'état actuel des choses, seules la version anglaise du site, et dans une certaine mesure, sa version française, peuvent être considérées comme entièrement développées. Il n'est pas surprenant qu'au sein d'organes délibérants comme le Comité de l'information et le Comité des conférences, les États Membres continuent de demander au Secrétariat d'assurer une parité complète entre les langues officielles. Le Comité de l'information a déjà réclamé cinq rapports sur la question. Dans lesdits rapports¹, le Département de l'information a présenté les diverses solutions qui pouvaient permettre de parvenir à une parité complète, en indiquant leurs incidences financières. Le cinquième et dernier de ces rapports (A/AC.198/2002/6) a été soumis au Comité à sa dernière session, en avril 2002. Le Département y a de nouveau présenté deux propositions concrètes au Comité en précisant leur coût :

Proposition 1 : *Transposer le contenu du site Web en anglais dans les autres langues officielles;*

Proposition 2 : *Laisser chaque version du site Web se développer indépendamment en fonction des ressources des départements et bureaux auteurs.*

V. Examen du rapport par le Comité de l'information

10. Le Comité de l'information a examiné le rapport susmentionné à sa vingt-quatrième session, du 22 avril au 2 mai 2002. Le débat a porté essentiellement sur la réalisation de l'objectif de la parité entre les langues officielles sur le site Web de l'ONU. Le Comité a adopté, concernant le site, un projet de résolution dans lequel il

reconnaissait, avec le Secrétaire général, qu'il était nécessaire de renforcer l'infrastructure technologique du Département afin d'élargir son audience ainsi qu'améliorer le site².

11. Dans ce projet de résolution, le Comité a constaté avec préoccupation que le développement et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation avaient été plus lents que prévu, du fait notamment de l'insuffisance des ressources, et souligné qu'il était nécessaire d'adopter une décision à ce sujet. Le Comité a encouragé le Département à envisager de se restructurer, en créant des groupes distincts pour chacune des six langues officielles, de façon à assurer à celles-ci une parfaite égalité de traitement. Il a également noté que l'intégration du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) au site en renforcerait considérablement le caractère multilingue. Des liens directs ont déjà été établis avec plus de 4 000 documents stockés dans le Sédoc dans toutes les langues officielles. Il convient toutefois de noter que l'ajout de nouveaux liens aura pour effet d'alourdir de façon spectaculaire les tâches de gestion et de mise à jour.

VI. Débat

12. Les propositions présentées dans le rapport susmentionné (A/AC.198/2002/6) supposent toutes deux une mise de fonds considérable. Le Comité de l'information a pris note des options présentées mais n'a encore formulé aucune recommandation à ce sujet.

13. Il a été dit à maintes reprises dans les rapports précédents sur l'enrichissement et le développement du site Web de l'ONU (présentés au Comité de l'information, au Comité des conférences et à la Cinquième Commission) que les ressources existantes du Département de l'information étaient déjà très lourdement mises à contribution – affirmation qui est reprise dans le présent rapport. Le Département ne sera donc pas en mesure d'assurer durablement l'expansion du site dans quelque langue officielle que ce soit.

14. Dans le contexte des propositions qui ont été faites, il est indispensable que les États Membres donnent des indications concrètes au Secrétariat, et en particulier au Département de l'information en sa qualité de gestionnaire du site Web – quant au niveau de ressources dont il pourrait disposer pour développer et gérer le site. Bien que l'Assemblée générale ait décidé, dans sa résolution 56/253, qu'il y avait lieu de renforcer le Département de l'information afin d'appuyer et d'améliorer le site Web dans toutes les langues officielles de l'Organisation, au paragraphe 145 de la même résolution, elle a demandé qu'on lui présente en ce sens des propositions concrètes qui utiliseraient les moyens disponibles. Étant donné que le Département ne peut réaffecter davantage de ressources au site Web sans porter préjudice aux programmes dont il est actuellement chargé, il ne semble pas qu'il puisse être renforcé à cette fin sans une mise de fonds supplémentaire.

VII. Conclusion

15. Le Comité de l'information n'a pas pu parvenir à une décision à sa vingt-quatrième session sur la question de la parité entre les différentes versions linguistiques du site Web de l'ONU; il n'a pas pu non plus fournir le montant

estimatif des ressources nécessaires. À la place, il a demandé un nouveau rapport, le sixième, sur les moyens les plus pratiques, efficaces et économiques d'atteindre l'objectif de la parité.

16. Le Secrétaire général réaffirme que la deuxième proposition présentée ci-dessus au paragraphe 8 semble la plus réaliste, dans la mesure où les différentes versions linguistiques seraient développées par les bureaux générateurs de contenu et que ceux-ci feraient appel pour cela à leurs ressources propres. Il faudrait toutefois établir un certain nombre de priorités et décider que certains éléments du site ne seraient pas traduits au cas où cette option serait retenue, conformément aux paramètres budgétaires indiqués dans la proposition 2. Ainsi, on ne traduirait ni les traités ni les communiqués de presse, qui continueraient d'être mis à disposition dans leur langue de publication. Reste à déterminer si une telle démarche permettrait de résoudre les problèmes que pose la réalisation de l'objectif de la parité.

17. Au cas où cette proposition serait adoptée, les bureaux générateurs de contenu auraient à déterminer les ressources nécessaires pour traduire, réviser, formater et présenter leur matériel et y apporter les corrections d'édition nécessaires avant de l'afficher sur le Web. Il leur serait ainsi possible d'intégrer peu à peu ces besoins dans leur budget, sans jamais perdre de vue qu'à terme, l'objectif est de parvenir à la parité linguistique. Bien que le recours généralisé à la traduction assistée par ordinateur (TAO) ne soit pas envisageable dans l'immédiat, les technologies de TAO devraient s'améliorer considérablement dans les années qui viennent. Elles pourraient permettre de progresser plus rapidement vers la parité sans nécessiter un apport de ressources supplémentaires important à long terme.

18. En résumé, l'Assemblée générale est priée de décider si le fait de ne pas traduire certains éléments du site, comme les communiqués de presse, les traités et les données d'information déjà publiées, répondrait à ses préoccupations en matière de parité.

19. Au cas où l'Assemblée générale approuverait une telle solution, un crédit supplémentaire de 1 297 500 dollars (voir annexe) serait nécessaire pour assurer le développement, la maintenance et l'enrichissement du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles. Cette somme couvrirait les contributions du personnel à hauteur de 158 800 dollars, dépense compensée par une augmentation égale des recettes provenant de ces contributions. Ce crédit serait assujéti aux dispositions concernant le fonctionnement et l'utilisation du Fonds de réserve.

Notes

¹ A/AC.198/1999/6; A/AC.198/1999/9 et Corr. 1 et 2; A/AC.198/2000/7-A/AC.172/2000/4; A/AC.198/2001/8; A/AC.198/2002/6.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 21* (A/57/21), chap. V.

Annexe

Ressources dont le Département de l'information aurait besoin pour poursuivre le développement, la mise à jour et l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies*

1. Pour que l'on puisse continuer à développer, mettre à jour et enrichir le site Web dans les six langues officielles, il faudrait que l'Assemblée générale approuve l'affectation des ressources suivantes, en sus des ressources déjà allouées dans le budget-programme 2002-2003 :

a) Une somme de 100 000 dollars pour financer l'étude de faisabilité mentionnée au paragraphe 20 du document A/AC.198/2000/7;

b) Huit postes d'administrateur et six postes d'agent des services généraux à créer au sein de la Section du site Web de l'ONU du Département de l'information (voir ci-après);

c) Une somme de 185 000 dollars au titre du matériel et des services (serveurs, poste de travail et autres);

d) Location de bureaux (72 100 dollars).

2. Ces chiffres ont été revus suite à la conversion de trois postes financés au moyen de crédits destinés au personnel temporaire en postes permanents dont les titulaires assureront la mise à jour du site dans les six langues officielles et au transfert d'autres postes à l'intérieur du Département.

3. Le tableau ci-après préserve exclusivement les ressources dont le Département de l'information a besoin pour gérer, mettre à jour et enrichir le site Web de l'ONU. Il ne tient compte ni des services d'appui en matière d'infrastructure dont a besoin la Division de l'informatique du Département de la gestion ni de la production du contenu du site dans les différentes langues ou de sa traduction.

<i>Élément du projet</i>	<i>Postes demandés</i>	<i>Coût pour 2003 (en dollars É.-U.)</i>
Développement	Spécialiste des applications Web (P-3)	58 700
	Concepteur (site Web) (P-3)	58 700
	Assistant technique (G-5/6)	40 000
Six unités linguistiques	6 coordonnateurs/éditeurs (site Web) (P-4)	424 200
	5 assistants (site Web) (G-5/6)	200 000
Contributions du personnel		158 800
Total, postes, contributions du personnel comprises		940 400
Matériel et services	Serveurs, poste de travail, autre matériel, logiciels en cinq langues, services de programmation spécialisés	185 000

* Mise à jour de l'annexe II du document A/AC.198/2002/6.

<i>Élément du projet</i>	<i>Postes demandés</i>	<i>Coût pour 2003 (en dollars É.-U.)</i>
Locaux		72 100
Étude de faisabilité		100 000
Total, postes, matériel et services		1 297 500

Nombre total de postes d'administrateur demandés : 8

Nombre total de postes d'agent des services généraux demandés : 6

4. Le crédit demandé serait ventilé comme suit par chapitre du budget-programme :

	<i>Dollars</i>
Chapitre 26, information	1 066 600
Chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui.	72 100
Chapitre 32, contributions du personnel	158 800
Total, chapitres des dépenses	1 297 500
Chapitre premier des recettes, contributions du personnel	158 800